

Projet d'établissement de BEHO

1. PREAMBULES

Le rôle primordial de l'école se situe dans l'enseignement mais il est également éducatif, uniquement en complémentarité à celui des parents.

Ce document a été élaboré par les enseignants de l'école et approuvé par le conseil de participation.

Ce projet représente le contrat liant les familles et l'école. **En inscrivant leur(s) enfant(s) dans l'établissement, les parents en acceptent les choix pédagogiques et actions concrètes tels que définis dans son projet d'établissement.**

2. FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT

A. Horaire.

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h45-11h50	8h45-11h50	8h45-11h30	8h45-11h50	8h45-11h50
12h50-15h30	-12h50-15h30		12h50-15h30	12h50-15h30

B. Obligations scolaires.

Tout enfant âgé de 6 ans est tenu de se rendre à l'école quotidiennement. Toute absence doit être signalée à l'école avant le début des cours et être justifiée par un mot écrit des parents au plus tard le lendemain. Pour toute absence à partir de 3 jours pour raison médicale, un certificat médical doit être remis au plus tard le quatrième jour.

C. Utilisation de l'image.

Lors de certaines activités, les élèves pourraient être filmés ou photographiés.

Les parents qui s'opposent à l'éventuelle utilisation ou diffusion de ces supports sont priés de le signaler par écrit à la direction.

3. OBJECTIFS PRIORITAIRES

Dans notre établissement, nous veillons, par des méthodes pédagogiques variées et différenciées, à permettre à tous les enfants d'acquérir des compétences, des savoir-faire et savoir-être, dans le respect de leur intégrité physique et morale et la stimulation de leur curiosité.

De la maternelle à la sixième primaire, nous aidons les enfants à s'approprier leur parcours scolaire. Ce cheminement doit se faire par un travail régulier et réfléchi. C'est la condition nécessaire à l'acquisition de leur autonomie et au développement de leur épanouissement personnel.

4. NOS SPECIFICITES

- Une classe maternelle et deux classes primaires
- Aide supplémentaire pour faciliter le travail en groupes restreints, favoriser la remédiation et la différenciation
- Apprentissage de l'allemand dès la 3ème maternelle
- Natation dès la 3ème maternelle
- Travail en cycles
- Matériel informatique – Equipement multimédia - Cyberclasse
- Salle d'éducation physique équipée
- Cours de psychomotricité en maternel
- Cadre sécurisé et verdoyant
- Garderie dès 07h30 jusqu'à 19h15
- Possibilité de repas chauds ou de potages
- Entretien quotidien des locaux et des sanitaires
- Gratuité du cours de natation
- Classes de découverte tous les 2 ans en primaire
- Valorisation d'une bonne hygiène de vie (organisation d'une collation saine ...)
- Préau
- Jeux extérieurs
- Local aménagé pour la sieste avec des lits adaptés
- Accès au Bibliobus.

5. PEDAGOGIE DE L'ETABLISSEMENT

5.1 Nos méthodes au quotidien.

5.1.1. Compétences disciplinaires et transversales.

Nous développons les différentes disciplines : français, mathématique, éveil historique et géographique, éveil scientifique et technologique, éveil artistique, éducation physique, langues, cours philosophiques.

Les méthodes :

- La pédagogie active où l'enfant est acteur de ses apprentissages, où l'autonomie est mise en avant. Elle est source de progression et d'évolution.
- La pédagogie différenciée est développée par diverses méthodes adaptées : des outils, des processus et des consignes pour amener les enfants à acquérir les apprentissages (les socles de compétences) selon leur niveau et leur rythme.
- La continuité des apprentissages par la concertation des enseignants et la remise du matériel et des référents des enfants dans la classe suivante.
- L'évaluation formative : en cours d'activité pour situer l'enfant dans son apprentissage afin d'apporter des remédiations. Elle peut également amener l'enfant à identifier son erreur et à y remédier.
- L'évaluation sommative : bilan des acquis des élèves au niveau de toutes les disciplines développées.

5.1.2. Découverte, production, création.

En fonction des projets, permettre à l'enfant d'aborder différentes formes de productions et de créations comme :

- le théâtre
- la poésie
- l'art (bricolage, techniques artistiques, musique...)
- l'écriture (textes, panneaux, affiches, correspondance, règlements de classe, de cantine, création d'un journal ...)
- les travaux de présentation (expositions, élocutions...)

5.1.3. Articulation pratique/théorie.

Par l'observation, la recherche, la manipulation, l'expérimentation, le jeu, l'enfant est amené à effectuer des apprentissages et acquérir des compétences (Socles de Compétences) au départ de situations mobilisatrices, de situations problèmes ou lors de thèmes, de projets.

5.1.4. Equilibre travail individuel et collectif.

Différentes pratiques pédagogiques :

- Les enfants peuvent effectuer leurs apprentissages en travail individuel, collectif, groupes de besoin et/ou de niveaux, leçons frontales, ateliers, projets pédagogiques, différenciation, remédiation...
- Travail en cycles 5/8, 8/10, 10/12 en fonction des projets.
- Travail interclasses

5.1.5. Les évaluations.

- Dossier individuel pour les élèves
- Tests effectués par le PMS à la demande des parents ou des enseignants
- Des évaluations sommatives sous forme de contrôles ont lieu de façon régulière dont les notes se trouvent dans le bulletin
- Des évaluations permanentes du travail journalier des enfants
- Evaluations externes non certificatives en P3 et P5
- Evaluations certificatives du CECP en fin de P2 et P4
- Evaluations certificatives en vue de l'obtention du CEB en P6
- Evaluations du comportement par chaque enseignant

5.1.6. Eveil aux professions.

- Sensibiliser aux professions lors de visites ou d'interventions de personnes extérieures (ex. boulanger, facteur, pompier...)
- Visite d'une école secondaire un an sur deux

5.1.7. Accès aux médias.

Donner aux enfants l'occasion d'accéder aux médias :

- bibliothèque de classe, bibliobus
- utilisation de la presse quotidienne, de revues, de publicités, d'affiches...
- Tv, dvd, cd
- Ordinateurs, internet

5.1.8. Activités culturelles et sportives.

- Assurer un développement corporel harmonieux en pratiquant différentes activités physiques régulières dès la maternelle :
 - o Psychomotricité en maternel
 - o Natation dès la 3ème maternelle
 - o Expression corporelle
 - o Education physique en primaire
 - o Jeux
 - o Patinage
 - o Cross « Je cours pour ma forme »
 - o « En sport aussi, une ardeur d'avance »
- Promouvoir l'ouverture à la culture en attisant la curiosité et l'esprit critique en recevant des personnes ressources et en organisant des activités : musée, théâtre, cinéma, exposition...
- Ouverture sur le monde par des journées ou des classes de dépaysement

5.1.9. Citoyenneté.

- Préparer l'enfant à devenir un citoyen responsable autonome en le sensibilisant au respect :
 - o De soi et des autres (éducation à la santé, hygiène de vie, tolérance...)
 - o Des consignes et des règlements (de la classe, de l'école, de la cantine...)
 - o De l'environnement (recyclage, tri des déchets, éveil à la nature et aux animaux...)
 - o Des lieux et du matériel
- Ponctuellement, débats sur l'actualité (sensibilisation aux problèmes mondiaux)
- En fonction des événements, débats concernant le vécu des enfants
- Sécurité routière
- Animation par le Centre de Santé
- Campagne solidarité pour le Télévie, opération Damien
- « Villages Propres »
- Mercredi, jour du fruit apporté par l'enfant
- Jeudi, jour du fruit gratuit pour tous.

5.1.10. Ouverture sur le quartier

L'école est un espace qui se doit d'être ouvert sur le monde. Il est donc important de commencer par connaître son quartier :

- Découverte de l'entité
- Histoire du quartier
- Visites de monuments
- La commune
- Points géographiques
- Expositions locales

5.1.11. Communication

- Le journal de classe en primaire sert de lien entre les parents, l'école et les enfants
- Communication dans les mallettes en maternelle
- Avis affichés aux valves de l'école pour les informations relatives à la vie de l'école

- Réunions de parents individuelles et collectives à la demande
- Manifestations diverses (expositions, rallye pédestre, spectacle, souper ...)

Tous les exemples cités précédemment le sont à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés en fonction des classes, des situations ou des projets de l'année. Les élèves auront l'occasion d'explorer ces activités et apports au cours de leur cursus scolaire.

5.2 Nos Actions concrètes.

5.2.1. Sujet / année scolaire

« Développer la créativité au travers de l'expression écrite, orale et artistique. »

5.2.2. Buts.

- Exprimer ses émotions, ses sentiments, son ressenti.
- Faire passer des messages, apprendre à communiquer.
- Utiliser des programmes informatiques.
- Traiter l'actualité
- Interagir avec des écrits

5.2.3 Construction.

- Groupes verticaux
- Visites de musées, spectacles...
- Invitations de personnes ressources en classe
-

5.2.4 Implication des élèves.

- Présentation d'élocutions, d'un spectacle de théâtre, ...
- Création d'un journal, d'affiches, de poésies, de courriers...
- Découverte des différentes écritures et écrits
- Cahier de vie, création de référentiels
- Articles dans la vie communale

Les compétences disciplinaires seront développées au travers de ce projet d'établissement.

5.3 Année complémentaire

Dans le cas éventuel de la nécessité d'accomplir une année complémentaire, la spécificité du cas de l'enfant sera analysée par l'ensemble de l'équipe éducative et des solutions adéquates et spécifiques seront mises en place (différenciation, remédiation, possibilité de suivre certaines matières dans une autre année...)

5.4 Intégration des enfants provenant de l'enseignement spécialisé

Dans certains cas soumis à l'avis du PMS, une convention avec l'enseignement spécialisé peut être établie en vue d'une intégration temporaire d'un élève.

Elle sera favorisée par un encadrement accru du reste des élèves afin d'accepter la notion de différence ; la différenciation sera pratiquée pour pallier aux manquements spécifiques éventuels. En fonction des possibilités, une adaptation des horaires au rythme de travail de l'enfant pourrait être envisagée.

Toutefois, le nombre de projets sera limité dans les classes afin que le titulaire puisse maintenir un équilibre dans le soutien qu'il doit apporter à chacun de ses élèves.

5.5 Adaptation à la langue de l'enseignement

Dans le cas du décret relatif à l'adaptation à la langue d'enseignement, le cas de chaque élève réunissant les conditions sera analysé. Des solutions adéquates seront proposées en fonction des circonstances et opportunités.

5.6 Formation des enseignants

5.6.1. Les formations sur base volontaire.

Les enseignants s'inscrivent librement aux modules de formation continuée proposés par l'U.V.C.B.(Union des Villes et des Communes Belges) ou autres formations reconnues par la communauté française, à raison de 5 journées maximum.

Afin de présenter un compte-rendu le plus fidèle possible à l'équipe éducative, deux enseignants de cycles différents peuvent s'inscrire à une même formation.

Un tableau récapitulatif de l'ensemble des modules suivis par chaque membre de l'équipe est dressé par la direction en début d'année scolaire afin que celle-ci puisse se rendre compte de l'absence d'un ou de plusieurs titulaires, parfois au même moment.

L'enseignant est tenu de fournir à la direction une copie de la confirmation ou de l'annulation de son inscription au module.

Le remplacement du titulaire parti en formation est assuré de manière interne (collègues, maîtres spéciaux) ou externe (remplacement).

Le titulaire parti en formation veillera à son remplacement pour les rangs, les surveillances.

L'enseignant parti en formation un jour où une réunion de concertation est organisée par la direction est tenu de s'y présenter si l'horaire le permet ; à défaut, de se tenir au courant des informations données lors de celle-ci.

Ces formations ont pour objectif de permettre à chacun d'évoluer dans sa pratique professionnelle selon l'intérêt de chacun mais aussi et surtout en cohérence avec les choix de l'équipe dans le cadre du projet d'établissement.

5.6.2. Les formations obligatoires.

Le Pouvoir Organisateur se charge d'organiser 2 journées de formation au niveau MESO en déléguant l'organisation de celles-ci à l'U.V.C.B. La troisième journée sera organisée au niveau MICRO.

6. FRAIS SCOLAIRES

Les frais scolaires seront réclamés au fur et à mesure des besoins.

6.1. Frais obligatoires d'établissement

Pour les activités liées au projet

+

Transport avec le bus communal vers la plupart des activités pédagogiques	gratuit
Entrée au bassin de natation et déplacement	gratuit
Frais de copie pour les apprentissages	gratuit
Frais de copie à la demande des parents	0,25€/pageA4
Activités culturelles en primaire	+/- 25€/an
Activités culturelles en maternel	+/- 10€/an
Patinoire	4€
Cross « Je cours pour ma forme »	0,50€
Pantoufles de sport	+/- 6€
1 ^{er} t-shirt de sport	gratuit
2 ^{ème} t-shirt de sport	7€
Short de sport	+/- 6€
Maillot de bain, bonnet	
Un fruit le jeudi	gratuit
Classe d'activités extérieures (2 à 4 jours) ou classe de dépaysement (5 à 15 jours) à programmer tous les 2 ans. *(En maternel, en fonction de l'encadrement)	+/- 180€

*Possibilité de paiements échelonnés et des activités seront organisées pour réduire le coût

6.2. Frais facultatifs

Les activités facultatives ne peuvent être exploitées en classe sauf si l'école fournit le matériel.

Fournitures scolaires simples, durables et réutilisables	+/- 20€
Abonnements (JDE, Averbode)	40€
Bibliobus	0,50€
Brevet	0,75€
Barbecue fin d'année	3€
Activité éventuelle en fonction de l'actualité	5€

7. GENERALITES

Ce projet d'établissement est élaboré en fonction de :

Décret définissant les Missions prioritaires de l'Enseignement fondamental

Décret « Ecole de la réussite »

- Mise en place d'une organisation en cycles.

La circulaire du 10/08/1998

- Assurer la continuité des apprentissages de la première à la sixième primaire
- Respecter les rythmes individuels par la différenciation des apprentissages.
- Rendre collective la prise en charge du cycle par un fonctionnement en équipe et par la concertation
- Distinguer évaluation sommative et formative.

Projet éducatif et pédagogique du pouvoir organisateur

Décret 11/07/2002

- Organisation des formations en cours de carrière

Construit par :
Les Enseignants et la Direction

Approuvé par :
**Le Conseil de Participation et
Le Collège Communal**

Accepté par **Les Parents** (Signature)

